

Date : 27/07/13

Alain Lambert, roi de l'usage électoraliste de la "réserve parlementaire" pour les communes de son canton

Alain Lambert n'est pas parlementaire. Il fut sénateur de l'Orne, mais jamais député. Cela ne l'empêche pas, comme nous le constatons grâce au travail méthodique d'Hervé Lebreton (voir L'inéluctable fin de la "réserve parlementaire"), d'être un expert pour faire attribuer aux communes du canton dont il est l'élu, des crédits, en principe réservés aux députés, mais pourtant attribués en son nom par l'Assemblée nationale



Alain Lambert est conseiller général de Puttanges Saint Ecrépin, canton qui regroupe 21 communes et 5 084 habitants. Parmi ces 21 communes, Chênedouit a bénéficié de 3 000 euros de subvention pour l'installation de gouttières à la sacristie et de nouvelles fenêtres à l'église, Mesnil Gondouin de 8 000 euros pour l'aménagement d'un jardin du souvenir avec cavurnes, la restauration de deux murs en moellons et la réfection des peintures du tombeau de l'Abbé Paysant, Puttanges Pont-Ecrépin de 10 000 euros pour la réfection du premier étage de la mairie, Ri de 3000 euros pour la réhabilitation de la mairie, de la salle de rencontres et de logements, Saint Philibert sur Orne de 3000 euros pour la réhabilitation du logement communal et de 20 000 euros pour la réfection de la mairie et ses dépendances (hors raccordement électrique), Sainte-Croix sur Orne de 1 000 euros pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et de 2 000 euros pour la restauration des voûtes intérieures et des peintures de l'église, auxquels il faut 10 000 euros attribués à la communauté de communes du Val d'Orne pour l'acquisition des parcelles Poussier (2^{ème} tranche), en vue de l'extension de la ZAE de

Fromental. Pas mal d'obtenir 9 aides pour les communes de son canton, en son nom, au titre de l'Assemblée nationale quand on n'est même pas député

Pour ceux qui l'auraient oublié, **Alain Lambert** est tout à la fois **président** du conseil général de l'Orne, mais aussi, de façon pour le moins limitée par rapport au statut qui régit la Cour qui précise que "Tout membre de la Cour des comptes, en service à la cour ou chargé de fonctions extérieures, doit s'abstenir de toute manifestation de nature politique incompatible avec la réserve que lui imposent ses fonctions.", conseiller-maître à la Cour des Comptes, c'est à dire un de ceux qui demandent aux élus de faire preuve d'une rigueur accrue dans la gestion des dépenses publiques. Chapeau l'artiste

Comment dit-on Tartuffe en bas-normand ? Et pour voir l'ensemble de l'histoire, on peut lire Cour des Comptes et mandat politique, quelle compatibilité ?, Alain Lambert, expert en tartufferies, Un Conseil Général fait de la politique : même dans l'Orne. Alain Lambert doit en tirer les leçons, Alain Lambert continue à ne pas faire de politique, Cour des Comptes et engagement politique, Alain Lambert mord le trait une fois de plus et attaque Gérard Larcher bille en tête et Qui peut faire respecter son statut à Alain Lambert ?.